

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT-QUINTIN, régulièrement convoqué par la Maire par courrier en date du 23 Novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Marie-Hélène BERNARD, Maire.

ELU	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Absent(e)	Représenté(e) par
Marie-Hélène BERNARD	X			
Jean LE MAGOUROU	X			
Pierrick PUSTOC'H	X			
Rachelle GAUTHO	X			
Michel CONNAN	X			
Simon BERTHELIN	X			
René LERAY	X			
Sylvain LE PROVOST	X			
Erwoann BECEL	X			
Annie BENION	X			
Sandrine ALMIN	X			

Est nommé secrétaire de séance : Erwoann BECEL

Est nommé secrétaire de séance adjoint : Pierrick PUSTOC'H

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance à 20h40

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 octobre 2023
- Adhésion à la politique des Espaces Naturels Sensibles
- Décision modificative n° 2
- Questions diverses : études des projets en cours

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2023

Le Code Général des Collectivités Territoriales indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le ou les secrétaires. Le Conseil Municipal est maître de la rédaction du procès-verbal qui est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

A ce jour, aucune remarque sur la rédaction du projet de document préalablement transmis aux élus n'est parvenue en mairie. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition de procès-verbal.

2 – Adhésion à la politique des Espaces Naturels Sensibles

Lors de la réunion du conseil Municipal du 13 septembre dernier, Mme Le Bars du Département des Côtes d'Armor, a présenté le schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS).

Les ENS visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels.

Le département a la possibilité, soit d'acquérir directement les terrains, par offre amiable ou exercice du droit de préemption), soit de les préserver par le biais d'une convention avec les propriétaires des sites.

La politique des Espaces Naturels Sensibles est financée par une partie de la taxe d'aménagement payée par tout contribuable lors de la rénovation ou de la construction d'habitation.

A l'instar des communes limitrophes, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place cette politique sur le territoire.

Le Conseil Municipal, avec 9 voix « Pour » et deux abstentions,
DECIDE de mettre en place la politique des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire.
Le périmètre ENS sera défini ultérieurement avec la collaboration du Département 22.

3 – Décision modificative N°2

L'attribution du TADE, Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement, imputée au compte 7381, est d'un montant de 31 011.06 euros pour la l'année 2023. Montant supérieur de 9 000.00 euros a` la somme budgétisée. Il convient donc de redistribuer les crédits communaux.

Il est proposé d'ajouter 5 000.00 euros au compte 60612, durement touché par la crise de l'énergie et 4 000.00 euros au compte 6156, relatif a` la maintenance effectuée dans le cadre du passage de la commission de sécurité.

Section	Sens	Opération	Chapitre	Compte	Désignation	Montant
Fonct.	R		73	7381	TADE	9 000.00 €
Fonct.	D		011	60612	Electricité	5 000.00 €
Fonct	D		011	6156	Maintenance	4 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de décision modificative.

4- Questions diverses

-Le point sur la tempête

Pierrick Pustoc'h : propose qu'un courrier soit adressé à Mégalis pour manifester le mécontentement du Conseil Municipal sur la réfection du réseau de la Fibre à nouveau en aérien.

-Projets en cours

Dépôt du dossier de l'appel à projets « Bien vivre partout en Bretagne » accompagné des audits énergétiques réalisés par le bureau BETDI

Rénovation énergétique des logements communaux :

« Pourquoi ne pas dissocier la partie « isolation » de la partie « Chauffage »

« Pourquoi ne pas penser le projet dans son ensemble »...

La réflexion a besoin de mûrir.

Boulodrome

Le projet sera mis en œuvre au printemps

-Vœux du Maire prévus le 19 janvier 2024 à partir de 19 heures : Achat des fournitures alimentaires à Tradibouch' de CALLAC

-Distribution de la lettre d'informations de la Municipalité

-Concert de l'Ecole de Musique le 9 décembre 2023

Fin de la séance à 21h30

Prochain Conseil Municipal le 20 décembre 2023 à 20 heures

Procès-verbal affiché en mairie de PEUMERIT-QUINTIN le

Publié sur le site internet de la commune de PEUMERIT-QUINTIN (www.peumerit-quintin.fr), le

Le Secrétaire de Séance,

Erwoann BECEL

La Maire,

Marie-Hélène BERNARD